

**Diplôme d'État Assistant de service social
DE ASS**

Code RNCP
41748

Code formation
26033208

Niveau
6 – Bac +3

Objectifs et contexte de la certification - référentiel 2026

- L'assistant de service social exerce son activité dans le champ de l'action sociale et médico-sociale dans le respect de la définition du travail social figurant à l'article D. 142.1-1 du code de l'action sociale et des familles. Il met en œuvre un accompagnement social global visant à favoriser l'insertion sociale et à améliorer les conditions de vie des personnes accueillies ou accompagnées et des familles.
- Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal et à l'article L. 411-3 du code de l'action sociale et des familles
- L'assistant de service social instaure une relation d'aide qui favorise la participation des personnes dans une démarche d'accompagnement social individuel et collectif à visée préventive et inclusive. Il tient compte des singularités, des aspirations et des potentialités des personnes ou du groupe. Garant du respect des droits et libertés des personnes, il veille à favoriser leur expression, leur participation et leur autodétermination.
- Son intervention s'effectue dans le respect du projet d'établissement et du projet personnalisé, répondant aux besoins et objectifs d'accompagnement de la personne, et s'inscrivant dans une temporalité adaptée. Elle vise autant l'autonomie que l'inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l'éducation à la citoyenneté. Il initie et pilote des actions collectives, promeut des actions de prévention et participe aux démarches de développement social. En créant un cadre d'intervention sécurisant et bienveillant, il veille à l'intégrité physique et psychique de la personne
- L'assistant de service social travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle ou pluridisciplinaire, il met en œuvre et coordonne des coopérations territoriales dans une logique de continuité du parcours de la personne. Il mobilise une expertise sociale en s'appuyant sur les besoins des publics, les recommandations de bonnes pratiques spécifiques à son cadre d'intervention, les transformations des politiques publiques, du territoire, intégrant ces évolutions dans son activité et ses modes d'intervention.
- L'assistant de service social apporte une expertise en matière de politiques sociales et de lutte contre les exclusions et les discriminations, il exerce un rôle de conseil auprès d'institutions et d'autres professionnels.
- Il inscrit ses actions dans une démarche réflexive et adopte un positionnement professionnel adéquat dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne ou du groupe en articulant les cadres légaux, éthiques et déontologiques de la profession. Cette approche garantit une intervention de qualité, respectueuse des droits et des besoins des personnes accompagnées.
- Dans un but de transmission de connaissances et savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, l'assistant de service social participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation

Activités visées

- Soutenir l'accès et l'exercice des droits par l'accompagnement social de la personne et des interventions sociales collectives en faveur des publics.
- Apporter un appui spécifique aux acteurs concernés afin de négocier, mettre en œuvre et coordonner l'accompagnement social global.
- Mettre en œuvre un accompagnement social individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques.
- Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel.
- Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire.
- Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales.
- Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service.
- Mobiliser les différents outils et techniques de communications en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés.

Blocs de compétences

La formation est répartie en **4 blocs de compétences** pour un total de **1 517 heures de cours théoriques dont 12 heures d'accompagnement individualisé**.

Bloc 1

Concevoir et conduire un accompagnement social favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie

- Instaurer une relation d'aide pour accompagner les personnes dans l'accès et l'exercice de leurs droits et devoirs.
- Assurer une fonction d'interface et de médiation entre la personne, les services et les institutions.
- Mobiliser et coordonner les ressources de l'environnement pour favoriser l'amélioration globale des conditions de vie dans le respect du secret professionnel.

Bloc 2

Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

- Soutenir le développement de l'autodétermination et la participation de la personne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de son projet.
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet collectif d'action sociale ou de développement social à visée préventive, participative et inclusive.
- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée.
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales

Bloc 3

S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

- Assurer une veille professionnelle et diffuser les informations de façon appropriée.
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire.
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours.
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées et innovantes aux besoins du territoire.

Bloc 4

S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social

- Prévoir et organiser ses activités professionnelles.
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles.
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées.
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe.
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Référentiel

Le référentiel est disponible ici :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/41748>

Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'Assistant de service social, l'apprenti(e) doit obtenir l'ensemble des blocs de compétences.

BC	Nature des évaluations	Définition des modalités d'évaluation	Durée
1	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.
1	Epreuve conclusive	L'épreuve consiste en la rédaction et la soutenance d'un dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier. Elle s'inscrit dans une perspective réflexive du candidat sur ses expériences, l'évolution de ses compétences et sa posture professionnelle tout au long de son parcours. Il est attendu du candidat qu'il : - appréhende la profession dans sa globalité et sa complexité tout en considérant les enjeux institutionnels et organisationnels qui influencent l'exercice de la pratique professionnelle ; - démontre l'appropriation de l'expertise de l'assistant de service social dans l'accompagnement social global favorisant l'insertion sociale et l'amélioration des conditions de vie de la personne ; - explicite le rôle et la contribution de la profession à l'appui au développement de l'autonomie des personnes et des groupes, dans une visée d'émancipation ; - explicite l'élaboration de son positionnement professionnel et dégage des perspectives professionnelles ; - développe et articule une analyse sur son parcours d'études, ses expériences et ses acquis.	Soutenance orale de 40 minutes dont : - temps de présentation par le candidat : 15 minutes ; - temps d'échanges avec les examinateurs : 25 minutes.

		L'épreuve est organisée comme suit : - rédaction individuelle du dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier ; - soutenance individuelle permettant au candidat d'expliquer, d'approfondir, d'argumenter des éléments présentés dans son dossier et éventuellement de réexaminer ses positions lors des échanges avec le jury. Structure du dossier : Production écrite individuelle de 25 à 30 pages (hors page de garde) rédigées avec un logiciel de traitement de texte + 3 pages d'annexes facultatives.	
2	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.
3	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.
4	Contrôle continu	Nombre d'épreuves et modalités de mise en œuvre définies par l'établissement de formation. A titre d'exemples : rédaction et réalisation de rapports, travaux individuels et collectifs, études de cas, analyse de situation individuelles et collective, entretiens professionnels, etc. Les périodes de formation pratique font l'objet d'une évaluation par le référent professionnel, concertée avec l'étudiant et le responsable de formation.	Selon les modalités définies par l'établissement de formation.